

## MATURITÉ SPÉCIALISÉE, DOMAINE SOCIAL

Rôles des intervenants (personne référente pour le GYB et personne référente de l'institution accueillant une candidate ou un candidat à la MS-social)

---

### La personne référente pour le GYB :

- entretient un réseau de partenaires sociaux et facilite les contacts avec les institutions sociales ;
- valide le choix de l'institution dans laquelle aura lieu l'expérience professionnelle spécifique sur la base d'un contrat établi entre l'institution et la personne candidate ;
- contrôle et vise les expériences professionnelles non spécifiques ;
- contrôle le journal de bord de la personne candidate ;
- encadre et conseille la personne candidate dans la réalisation de son TMS-social ;
- assure les contacts avec la personne référente de l'institution ;
- organise les rencontres tripartites (personne référente pour le GYB – personne référente de l'institution – personne candidate) initiales et finales et y assiste en qualité de partenaire ;
- en cas de difficultés de la personne candidate lors de son expérience professionnelle spécifique, assiste aux rencontres tripartites intermédiaires ;
- est garante de la démarche méthodologie visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée
- évalue – avec la personne référente de l'institution – le rapport de stage selon la grille d'évaluation préétablie ;
- évalue – avec une experte ou un expert externe – le travail écrit de maturité spécialisée selon la grille d'évaluation préétablie ;
- évalue, – avec une experte ou un expert externe – la soutenance orale du travail de maturité spécialisée selon la grille d'évaluation préétablie ;

### La personne référente de l'institution :

La personne référente de l'institution doit être qualifiée en travail social et travailler depuis au moins deux ans dans une institution du domaine social. Elle est désignée par le responsable de l'institution du domaine social ou éducatif dans lequel s'effectue l'expérience professionnelle spécifique.

### La personne référente de l'institution :

- encadre la personne candidate dans les responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre de son expérience professionnelle par des rencontres régulières
- est garante des conditions cadres nécessaires au bon déroulement du stage et de la cohérence entre les objectifs du stage et la pratique
- participe avec la personne référente pour le GYB en tant que partenaire aux rencontres tripartites initiales et finales :
  - avant la première rencontre tripartite, valide les objectifs professionnels spécifiques fournis par l'élève.

- avant la deuxième rencontre tripartite, évalue l'expérience professionnelle spécifique et le rapport de stage sur la base d'une grille d'évaluation préétablie.
- en cas de difficultés rencontrées par la personne candidate lors de son expérience professionnelle spécifique, prend contact avec la personne référente pour le GYB et propose une rencontre intermédiaire pour assurer une vérification des objectifs de l'expérience professionnelle
- en cas de non validation de l'expérience professionnelle spécifique, communique à la personne référente pour le GYB les problèmes éventuels qui pourraient se présenter pendant le déroulement de l'expérience professionnelle spécifique et propose une remédiation sous forme de prolongation de l'expérience professionnelle.

#### Remarque générale

En cas d'insuffisance grave ou de comportement inadéquat, l'expérience professionnelle peut être interrompue. Selon la gravité des faits reprochés, le GYB peut prononcer l'exclusion de la formation MS-social.